Prendre le pouls de la mer en inventoriant les déchets

Les bacs à marée mis en place sur les plages de Marennes et Bourcefranc ont deux rôles dans la protection

de l'environnement, celui d'évaluer et de collecter.



Les maires et des élus des deux communes étaient entourés par la présidente et plusieurs membres de l'association Les insurgés des déchets. © G.R.

le 6 août, Claude Balloteau, maire de Marennes-Hiers-Brouage, et le maire de Bource-franc-Le Chapus Guy Proteau ont inauguré deux bacs à marée. Ces structures en bois, fabriquées par

les services techniques marennais, ont pour but de collecter les déchets marins ramassés par les promeneurs et les baigneurs qui n'auront plus désormais à les rapporter chez eux. Ils servent aussi à évaluer le niveau de pollution des eaux du littoral. « C'est une collecte instructive. Nous allons pouvoir faire l'inventaire des types de déchets qui s'échouent sur nos côtes », a expliqué Claude Balloteau. « Il est difficile de mobiliser du monde.

Heureusement, il y a des associations comme la vôtre », a précisé Guy Pro-

Cette initiative a en effet été déclenchée par l'association Les insurgés des déchets, officiellement créée début juillet 2021 après le succès du groupe Facebook éponyme. « Un énorme merci aux deux communes, a déclaré la présidente Delphine Basset, nous avons avancé très vite grâce à vous. Notre « super » Raphaël a conçu le logo qui les orne. C'est l'une des nombreuses belles rencontres que nous avons pu faire. »

Les déchets n'ont pas de frontière

« Nous avons besoin d'être épaulés par une association comme Les insurgés des déchets dans ce type d'actions. De plus, nous travaillons ensemble avec Bourcefranc, car les déchets n'ont pas de frontière », a ajouté Nicolas Leblanc, adjoint au maire de Marennes. Ces bacs à marée ne sont pas des poubelles destinées à engloutir les ordures ménagères. Seuls les déchets marins, clairement identifiés sur les affichettes placées sur les bacs, doivent y être déposés. Une fois collectés, ces déchets sont triés et répertoriés par la commune et l'association.

G.R.